

Ma TEOM « incitative »

PART FIXE = 70% du montant actuel de votre TEOM figurant sur l'avis de taxe foncière.

PART VARIABLE = UTILISATION DU SERVICE

Quand ?



Démarrage de la comptabilisation réelle des levées. Mais vous payerez la TEOM issue de l'année 2019, sans incitativité.

1^{ère} application sur la taxe foncière 2020. Vous payerez une TEOMi dont la part variable tiendra compte des levées réalisées en 2019.

Le calcul

Le calcul de votre **TEOMi** se fait ainsi :

Part FIXE : 70% de la TEOM actuelle



Part VARIABLE incitative :

(Nombre de levées du bac ou de dépôts en borne **x** Tarif d'une levée de bac ou d'un dépôt en borne)

Mon espace personnel

Pour suivre votre production de déchets, un espace personnel est disponible. Accessible via le site internet du SMICTOM SE 35, onglet « ma taxe incitative »,

cet espace vous permet de consulter le nombre de levées du bac ou d'ouvertures du badge ainsi que vos passages restants en déchèterie.



1 ouverture de borne = 1 levée



1 sortie de bac = 1 levée

La grille tarifaire

Tarifs votés le 15 décembre 2018 par l'assemblée générale du SMICTOM SE 35.

BAC

Volume du bac	Composition du foyer	coût par collecte	Montant annuel estimé de la part variable si sortie :		
			Toutes les semaines	Toutes les 2 semaines	Toutes les 3 semaines
80L	1 personne	1,68 €	87,36€	43,68€	28,56€
120L	2 à 3 personnes	2,52€	131,04€	65,52€	42,84€
180L	4 à 5 personnes	3,78€	196,56€	98,28€	64,26€
240L	6 personnes et plus	5,04€	262,08€	131,04€	85,68€
360L	Bacs collectifs	7,56€	393,12€	196,56€	128,52€
660L	Bacs collectifs	13,86€	720,72€	360,36€	235,62€

BORNE

Volume de la borne	coût par dépôt	Montant annuel estimé de la part variable si dépôt :	
		2 fois par semaine	1 fois par semaine
80L	1,05 €	109,20€	54,60€
45L*	0,63€	65,52€	32,76€

*Uniquement zones denses spécifiques

Les dépôts de sacs au pied des bacs ne seront pas collectés. Le dépôt au pied des bornes et sur la voie publique est interdit et passible de poursuites, conformément aux articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 du Code Pénal.